VILLE DE Livry-Gargan

Nombre de conseillers..... 43
En exercice..... 43
Présents à la séance..... 29
Pouvoirs..... 10
Excusés..... 04

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2023

N°2023-07-30 : ACTUALISATION DES TARIFS DES ACTIVITES CULTURELLES

Le jeudi 06 juillet 2023 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 23 juin 2023.

Présents : 29

MARTIN Pierre-Yves
BOUDJEMAÏ Kaïssa
MANTEL Serge
MONIER Annick
MILOTI Donni
BORDES Roselyne
CARRATALA Henri
LE COZ Lucie
MICONNET Olivier
HERRMANN Marie-Catherine
AÏDOUDI Salem
MOULINAT-KERGOAT Hélène
ARNAUD Philippe
CARCREFF Corinne
ATTARD Gérard
MAKHLOUF Dounia
DI IORIO Rina
MARKARIAN Olivier
FOURNIER Marine
KOUCEM Yacine
BARATTA Jean-Pierre
ADLANI Myriam
DJABALI Sara
BEREZIN Serge
MAUROBET Catherine
AOUATI Kheireddine
BITATSI-TRACHET Françoise
TRILLAUD Laurent
HODÉ Laurence

Pouvoirs : 10

LAFARGUE Jean-Claude	à MANTEL Serge
GUIMARAES Odette	à MILOTI Donni
LEROUX Pierre-Olivier	à DI IORIO Rina
CHASSAIN Clément	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
BERNARD Anne	à MOULINAT-KERGOAT Hélène
DELERUELLE Quentin	à HERRMANN Marie-Catherine
CRALIS Christophe	à BEREZIN Serge
BACH Raphaël	à TRILLAUD Laurent
JOLY NATHALIE	à BITATSI-TRACHET Françoise
PERRAULT Gérard	à HODÉ Laurence

Excusés : 4

LE BLEGUET Marie-Thérèse
COLLET Marie-Madeleine
ROSSINI Christel
HAMZA Ali

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une secrétaire de séance. Mme Sara DJABALI a été désignée pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20230706-2023-07-30-DE
Date de télétransmission : 13/07/2023
Date de réception préfecture : 13/07/2023

Le Conseil municipal ;

Sur proposition de Mme MOULINAT-KERGOAT, rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L110-1, L200 1, L221-6, L231-1 L240-1, L243-1 et L243-2 ;

Vu la délibération n°2015-02-06 du 12 février 2015 mettant en place la nouvelle politique tarifaire ;

Vu la délibération n°2015-02-08 du 12 février 2015 fixant les tarifs des activités culturelles ;

Vu la délibération n°2015-09-15 du 24 septembre 2015 fixant les tarifs du Conservatoire de musique et de danse ;

Vu la délibération n°2016-04-36 du 7 avril 2016 actualisant les tarifs des activités culturelles ;

Vu la délibération n°2016-12-11 du 15 décembre 2016 créant un complément à la grille tarifaire du Centre culturel cinéma Yves-Montand et de la Médiathèque René Cassin ;

Vu la délibération n°2017-05-21 du 11 mai 2017 actualisant les tarifs des activités culturelles ;

Vu la délibération n°2018-04-18 du 12 avril 2018 mettant en place la réforme de la politique tarifaire du conservatoire et l'actualisation des tarifs des activités culturelles ;

Vu la délibération n°2019-03-10 du 28 mars 2019 portant actualisation des tarifs des activités culturelles ;

Vu la délibération n°2020-07-18 portant actualisation des tarifs des activités culturelles ;

Vu la délibération n°2021-07-05 portant actualisation des tarifs des activités culturelles ;

Vu la délibération n°2022-06-04 portant actualisation des tarifs des activités culturelles ;

Vu l'avis de la 2ème commission permanente en date du 28 juin 2023 ;

Considérant que la Commune souhaite maintenir une tarification accessible au plus grand nombre ;

Considérant, par conséquent, qu'il convient de ne pas modifier la tarification des activités culturelles pour 2023-2024 ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité,

Article 1 : Les tarifs annuels des activités au Conservatoire de musique et de danse sont les suivants :

Article 2 :

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20230706-2023-07-30-DE
Date de télétransmission : 13/07/2023
Date de réception préfecture : 13/07/2023

ACTIVITES MUSICALES

TRANCHE QF	TRANCHE DE REVENUS	INITIATION EVEIL A LA MUSIQUE (dont cursus Suzuki)	FORMATION INSTRUMENTALE 1ER et 2ème CYCLE	FORMATION MUSICALE ET INSTRUMENTALE 1ER et 2eme CYCLE
T1	De 0€ à 38,99 €	107.70 €	129.20 €	150.75 €
T2	De 39 € à 164,99 €	108.70 €	130.50 €	152.25 €
T3	De 165 € à 272,99 €	109.80 €	131.85 €	153.80 €
T4	De 273 € à 359,99 €	111.35 €	135.10 €	156.55 €
T5	De 360 € à 444,99 €	119.20 €	144.10 €	167.80 €
T6	De 445 € à 519,99 €	125.75 €	150.45 €	173.90 €
T7	De 520 € à 595,99 €	129.90 €	154.70 €	182.60 €
T8	De 596 € à 666,99 €	137.85 €	167.35 €	190.00 €
T9	De 667 € à 751,99 €	145.35 €	187.90 €	201.60 €
T10	De 752 € à 821,99 €	152.35 €	190.85 €	211.45 €
T11	De 822 € à 899,99 €	161.30 €	195.90 €	224.20 €
T12	De 900 € à 1063,99 €	174.20 €	204.60 €	236.50 €
T13	De 1064 € à 1316,99 €	183.70 €	224.55 €	259.80 €
T14	De 1317 € à 1846,99 €	216.40 €	252.65 €	289.80 €
T15	De 1847 € à 9999,99 € et +	237.10 €	280.60 €	324.10 €

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20230706-2023-07-30-DE
Date de télétransmission : 13/07/2023
Date de réception préfecture : 13/07/2023

HÔTEL DE VILLE
3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43
courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr
Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

TRANCHE QF	TRANCHE DE REVENUS	FORMATION INSTRUMENTALE 3ème CYCLE	FORMATION MUSICALE	FORMATION MUSICALE ET INSTRUMENTALE POUR PARTICIPANT A L'HARMONIE
T1	De 0€ à 38,99 €	150.75 €	75.35 €	75.35 €
T2	De 39 € à 164,99 €	152.25 €	76.10 €	76.10 €
T3	De 165 € à 272,99 €	153.80 €	76.85 €	76.85 €
T4	De 273 € à 359,99 €	156.55 €	77.70 €	77.70 €
T5	De 360 € à 444,99 €	167.80 €	83.50 €	83.50 €
T6	De 445 € à 519,99 €	173.90 €	87.30 €	87.30 €
T7	De 520 € à 595,99 €	182.60 €	92.60 €	92.60 €
T8	De 596 € à 666,99 €	190.00 €	94.70 €	94.70 €
T9	De 667 € à 751,99 €	201.60 €	95.30 €	95.30 €
T10	De 752 € à 821,99 €	211.45 €	106.60 €	106.60 €
T11	De 822 € à 899,99 €	224.20 €	113.90 €	113.90 €
T12	De 900 € à 1063,99 €	236.50 €	120.80 €	120.80 €
T13	De 1064 € à 1316,99 €	259.80 €	127.80 €	127.80 €
T14	De 1317 € à 1846,99 €	289.80 €	143.35 €	143.35 €
T15	De 1847 € à 9999,99 € et +	324.10 €	162.10 €	162.10 €

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20230706-2023-07-30-DE
Date de télétransmission : 13/07/2023
Date de réception préfecture : 13/07/2023

CHANT / CHORALE

TRANCHE QF	TRANCHE DE REVENUS	CHANT	CHORALE
T1	De 0€ à 38,99 €	150.75 €	75.35 €
T2	De 39 € à 164,99 €	152.25 €	
T3	De 165 € à 272,99 €	153.80 €	
T4	De 273 € à 359,99 €	156.55 €	
T5	De 360 € à 444,99 €	167.80 €	
T6	De 445 € à 519,99 €	173.90 €	
T7	De 520 € à 595,99 €	182.60 €	
T8	De 596 € à 666,99 €	190.00 €	
T9	De 667 € à 751,99 €	201.60 €	
T10	De 752 € à 821,99 €	211.45 €	
T11	De 822 € à 899,99 €	224.20 €	
T12	De 900 € à 1063,99 €	236.50 €	
T13	De 1064 € à 1316,99 €	259.80 €	
T14	De 1317 € à 1846,99 €	289.80 €	
T15	De 1847 € à 9999,99 € et +	324.10 €	

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20230706-2023-07-30-DE
Date de télétransmission : 13/07/2023
Date de réception préfecture : 13/07/2023

DANSE

TRANCHE QF	TRANCHE DE REVENUS	INITIATION EVEIL DANSE	DANSE CYCLE 1	DANSE 2ème et 3ème CYCLE	DANSE ADULTES
T1	De 0€ à 38,99 €	107.70 €	129.20 €	150.75 €	172.30 €
T2	De 39 € à 164,99 €	108.70 €	130.50 €	152.25 €	174.00 €
T3	De 165 € à 272,99 €	109.80 €	131.85 €	153.80 €	175.80 €
T4	De 273 € à 359,99 €	111.35 €	135.10 €	156.55 €	180.00 €
T5	De 360 € à 444,99 €	119.20 €	144.10 €	167.80 €	184.10 €
T6	De 445 € à 519,99 €	125.75 €	150.45 €	173.90 €	196.05 €
T7	De 520 € à 595,99 €	129.90 €	154.70 €	182.60 €	212.10 €
T8	De 596 € à 666,99 €	137.85 €	167.35 €	190.00 €	225.95 €
T9	De 667 € à 751,99 €	145.35 €	187.90 €	201.60 €	232.25 €
T10	De 752 € à 821,99 €	152.35 €	190.85 €	211.45 €	251.60 €
T11	De 822 € à 899,99 €	161.30 €	195.90 €	224.20 €	258.65 €
T12	De 900 € à 1063,99 €	174.20 €	204.60 €	236.50 €	285.60 €
T13	De 1064 € à 1316,99 €	183.70 €	224.55 €	259.80 €	314.40 €
T14	De 1317 € à 1846,99 €	216.40 €	252.65 €	289.80 €	353.25 €
T15	De 1847 € à 9999,99 € et +	237.10 €	280.60 €	324.10 €	391.50 €

Article 3 : Le règlement des prestations du Conservatoire peut se faire en trois fois à la demande des usagers.

Article 4 : Les élèves inscrits dans le cursus Suzuki (tarif éveil musique) doivent adhérer individuellement, à leur charge, à l'Association française pour la Pédagogie Suzuki (tarif indicatif 2023 : 22 € par an)

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20230706-2023-07-30-DE
Date de télétransmission : 13/07/2023
Date de réception préfecture : 13/07/2023

Article 5 : Les débutants qui intègrent le parcours découverte instrumentale peuvent le faire en novembre pour 3 cycles de 9 séances, fin janvier pour 2 cycles de 9 séances et fin mars pour 1 cycle de 9 séances.

L'inscription est faite pour l'intégralité des cycles en fonction de la date de commencement. Le renoncement à la poursuite du parcours découverte en cours de cycle ou d'un cycle à l'autre ne donnera lieu à aucun remboursement.

Article 6 : En outre les tarifs de la Médiathèque René Cassin sont fixés comme suit :

MEDIATHEQUE	
Abonnement annuel	GRATUIT
AUTRES	
Remplacement carte magnétique de la Médiathèque en cas de perte	3.00 €
Remboursement de la valeur du document non rendu + une pénalité de :	15.00 €
Photocopie et impression (la page)	0.20 €

Article 7 : Les tarifs du centre culturel cinéma Yves-Montand s'établissent comme suit :

ATELIERS – guitare / peinture sur soie	
Ateliers hebdomadaires – tarif par an	*60.00 €*
CARTE CCYM « MA CARTE »	
Tarif annuel pour accéder aux avantages de la carte de fidélité	*10.20 €*
CINEMA	
Entrée plein tarif	*6.20 €*
Tarif réduit : jeunes de – de 18 ans, cartes étudiants, chômeurs munis d'une attestation, cartes invalidité, + de 60 ans	*4.70 €*
Groupes et écoles (par entrée)	*2.50 €*
Ciné-événement	*3.50 €*
Tarif adhérent à la carte CCYM « Ma Carte »	*4.50 €*
Supplément séance 3D	*+ 1.10 €*
Et tarifs selon dispositifs départementaux ou nationaux (jeunes de - de 14 ans par exemple…)	

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20230706-2023-07-30-DE
Date de télétransmission : 13/07/2023
Date de réception préfecture : 13/07/2023

SPECTACLES	
Ciné-conférence et théâtre jeune public	
Plein tarif	*6.20 €*
Tarif réduit : jeunes de – de 18 ans, cartes étudiants, chômeurs munis d'une attestation, cartes invalidité, + de 60 ans	*4.70 €*
Groupes et écoles (par entrée)	*2.50 €*
Tarif adhérent à la carte CCYM « *Ma Carte* »	*4.50 €*
Spectacle de catégorie « jeune et famille »	
Plein tarif	10,00€
Tarif réduit : jeunes de – de 18 ans, cartes étudiants, chômeurs munis d'une attestation, cartes invalidité, + de 60 ans	8,00€
Tarif adhérent à la carte CCYM « Ma Carte »	7,00€
Groupes et écoles (par entrée)	2.50€
Spectacle de catégorie découverte	
Plein tarif	*15.50 €*
Tarif réduit : jeunes de – de 18 ans, cartes étudiants, chômeurs munis d'une attestation, cartes invalidité, + de 60 ans	*12.40 €*
Groupes et écoles (par entrée)	*2.50 €*
Tarif adhérent à la carte CCYM « Ma Carte »	*10.40 €*
Spectacle de catégorie 1	
Plein tarif	*19.00 €*
Tarif réduit : jeunes de – de 18 ans, cartes étudiants, chômeurs munis d'une attestation, cartes invalidité, + de 60 ans	*15.00 €*
Groupes et écoles (par entrée)	*2.50 €*
Tarif adhérent à la carte CCYM « Ma Carte »	*12.50 €*
Spectacle de catégorie 2	
Plein tarif	*26.00 €*
Tarif réduit : jeunes de – de 18 ans, cartes étudiants, chômeurs munis d'une attestation, cartes invalidité, + de 60 ans	*19.00 €*
Groupes et écoles (par entrée)	*2.50 €*
Tarif adhérent à la carte CCYM « Ma Carte »	*15.50 €*

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20230706-2023-07-30-DE
Date de télétransmission : 13/07/2023
Date de réception préfecture : 13/07/2023

Spectacle de catégorie 3	
Plein tarif	*29.00 €*
Tarif réduit : jeunes de – de 18 ans, cartes étudiants, chômeurs munis d'une attestation, cartes invalidité, + de 60 ans	*22.00 €*
Tarif adhérent à la carte CCYM « Ma Carte »	*19.00 €*
AUTRES	
Remplacement de la carte « ma carte » en cas de perte	*3.00 €*
Entrée L-Game (2 jours) *Gratuité pour les enfants jusqu'à 5 ans*	*3.50 €*
Spectacles au conservatoire (hors programme des classes du conservatoire) *Gratuité pour les élèves du conservatoire*	*3.00 €*

Article 8 : L'adhésion à la carte du CCYM est annuelle.

Article 9 : L'ensemble des dispositions des délibérations antérieures à la présente délibération portant sur le même objet est abrogé.
Toutefois, les dispositions des délibérations antérieures demeurent applicables tant qu'elles ne contreviennent pas aux dispositions de la présente délibération, ces dernières prévalant en cas de divergence.

Article 10 : Monsieur le Maire est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 11 : L'ensemble des crédits correspondant est inscrit dans le budget communal.

Ainsi fait et délibéré en séance le 06 juillet 2023.

VILLE de LIVRY-GARGAN ★ Seine-St-Denis ★ 09

Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20230706-2023-07-30-DE
Date de télétransmission : 13/07/2023
Date de réception préfecture : 13/07/2023

HÔTEL DE VILLE
3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43
courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr
Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Date de publication : 19/07/2023